



Militaire carrière licenciement

Par **titi2014**, le **30/09/2014** à **20:52**

Bonjour,

J'ai un ami qui est militaire de carrière dans l'armée de l'air depuis plus de 10 ans.

Il réalise son travail mais a eu un désaccord avec un de ces supérieurs.

Il a été en quelque sorte menacé par un futur contrat spécifique. S'il ne le remplit pas, ce supérieur lui a indiqué qu'il lui monterait un dossier à charge.

Pour info, ce militaire n'a commis aucune faute professionnelle, n'a jamais mis la vie d'autrui en danger, bosse comme ses camarades, fait son travail et remplit ses obligations aux mieux.

Peut-on licencier un militaire de carrière de cette manière ? Est-ce normal dans sa situation d'être confronté à cela alors qu'il ne demande rien à personne ? Quelles conditions sont prises en compte pour licencier un officier de carrière ou encore quels droits a-t-il pour se défendre légalement ?

Merci par avance.

Par **moisse**, le **01/10/2014** à **10:53**

Bonjour,

Le licenciement n'existe pas, on parle de révocation, le militaire de carrière ayant un statut de fonctionnaire.

Je ne pense pas que votre ami, qui semble être un contractuel et non un militaire de carrière, soit officier.

C'est donc le problème de renouvellement du contrat qui pourrait se poser.

Par **titi2014**, le **01/10/2014** à **15:13**

Bonjour,

Merci de votre réponse.

Mon collègue est bien de carrière et non sous contrat. Du coup, je ne comprends pas pourquoi ce type de discours lui a été tenu. Je pense que tant qu'il fait son travail et remplit ses obligations au mieux, on ne peut lui faire subir un licenciement. Cependant, je ne connais pas la loi sur ce domaine.

Par **moisse**, le **01/10/2014** à **17:42**

Bonsoir,

Du point de vue philosophique j'ai rarement constaté qu'un salarié, fonctionnaire ou non, estimait ne pas faire son boulot correctement.

Ce n'est pas forcément l'avis de sa hiérarchie d'où les nombreux contentieux.

Je suis mal informé des conditions de révocation ou de réforme d'un fonctionnaire, pis même, d'un militaire, que ce soit pour inaptitude, insubordination...